

Récupération du Vermont après les tempêtes du 29-31 juillet

Release Date: oct 3, 2024

Comment faire une demande d'aide en cas de catastrophe

Si vous avez subi des dommages ou des pertes à cause de violentes tempêtes, d'inondations, de glissements de terrain et des coulées de boue entre le **29 et le 31 juillet 2024**, il est possible que la FEMA vous apporte son aide. Vous pouvez bénéficier d'une aide financière pour le déplacement, les besoins urgents, l'hébergement temporaire, les réparations essentielles des habitations, les pertes de biens personnels et d'autres dépenses non couvertes relatives à la catastrophe. **Veillez noter que la date limite de demande d'aide individuelle est le 25 novembre 2024.**

Les programmes de demande d'aide individuelle de la FEMA liées aux tempêtes du 29 au 31 juillet ne concernent que les propriétaires et les locataires des comtés de **Caledonia, Essex, et d'Orléans**. Il existe plusieurs moyens pour faire une demande d'aide à la FEMA :

Le moyen le plus rapide de faire une demande d'aide est d'aller en ligne sur le site DisasterAssistance.gov. Vous pouvez également utiliser [l'application de la FEMA](#) pour les appareils mobiles ou appeler le numéro gratuit 800-621-3362. La ligne téléphonique est ouverte tous les jours et l'aide est disponible dans la plupart des langues. Si vous utilisez un service de relais, tel que le relais vidéo (VRS), le téléphone avec sous-titrage ou un autre service, donnez à la FEMA votre numéro pour ce service. Vous pouvez également vous rendre dans un Centre de récupération après catastrophe (Disaster Recovery Center - DRC) et un représentant de la FEMA vous assistera tout au long de la procédure de demande. Des renseignements complémentaires sur les DRC sont disponibles sur le site fema.gov/drc.

Pour regarder une vidéo expliquant la procédure de demande, visitez le site [FEMA Accessible : La procédure de demande d'aide individuelle \(youtube.com\)](#).



FEMA

Page 1 of 4

Nouvelles prestations de la FEMA

- **Aide pour les besoins urgents** : Un versement unique de 750 dollars par ménage pour aider à payer les éléments essentiels, notamment l'eau, la nourriture, les premiers soins, les ordonnances, le lait maternisé, le matériel d'allaitement, les couches, les fournitures médicales consommables, l'équipement médical de longue durée, les articles d'hygiène personnelle et le carburant pour le transport.
- **Aide au déplacement** : De l'argent pour répondre aux besoins immédiats en matière de logement si vous ne pouvez pas retourner chez vous à cause de la catastrophe. L'argent peut être utilisé pour séjourner dans un hôtel, chez des proches ou pour d'autres options pendant que vous cherchez un logement temporaire.

Comprendre votre lettre de la FEMA

Si vous avez fait une demande d'aide à la FEMA après les tempêtes du 29 au 31 juillet 2024, vous recevrez une lettre d'éligibilité de la FEMA pour courrier ou par courriel. Cette lettre vous informera sur l'état d'avancement de votre demande et sur la manière d'y répondre. Il se peut que vous deviez fournir des informations supplémentaires ou des documents justificatifs pour que la FEMA puisse continuer à traiter votre demande d'aide financière. Si vous avez des questions concernant la lettre ou si vous n'êtes pas d'accord avec la décision initiale, rendez-vous dans un [Centre de récupération après catastrophe](#) ou appelez le service d'assistance téléphonique en cas de catastrophe au 800-621-3362 pour savoir quelles sont les informations dont la FEMA a besoin.

Centres de récupération après catastrophe

- **Comté de Caledonia** : Lyndonville Public Safety Facility, 316 Main St. Lyndon, VT 05851
- **Comté d'Essex** : Brighton Town Hall Gym, 49 Mill Street, Island Pond, VT 05846

Vous pouvez également visiter nos Centres de récupération après catastrophes qui ont ouvert suite aux tempêtes du 9 au 11 juillet 2024.



FEMA

- **Comté de Chittenden** : Waterbury Armory, 294 Armory Blvd, Waterbury, VT 05676
- **Comté de Washington** : Hinesburg Town Hall, 10632 Route 116, Hinesburg VT 10191

Tous les centres sont accessibles aux personnes en situation de handicap et ayant des besoins fonctionnels, et sont équipés de dispositifs d'assistance technologique. Si vous avez besoin d'un aménagement adapté ou d'un interprète en langue des signes, veuillez appeler le 1-833-285-7448 (appuyez sur 2 pour l'espagnol).

Prêts à faible taux d'intérêt en cas de catastrophe

L'Administration américaine des petites entreprises (U.S. Small Business Administration - SBA) propose des prêts à faible taux d'intérêt pour les propriétaires, les locataires, les entreprises et les organisations à but non lucratif afin de couvrir les pertes qui ne sont pas entièrement indemnisées par les assurances et d'autres sources. Les demandes se font en ligne sur le site [SBA.gov/disaster](https://www.sba.gov/disaster). Des informations sur les prêts en cas de catastrophe peuvent également être obtenues en appelant le centre de service au 800-659-2955 ou en envoyant un courriel à disastercustomerservices@sba.gov.

Ressources additionnelles

- Une aide au chômage en cas de catastrophe est disponible pour les entreprises et les habitants du Vermont qui ont perdu leur emploi à la suite des tempêtes du 29 au 31 juillet. Les résidents éligibles peuvent faire une demande sur le site <https://labor.vermont.gov/dua>
- Les exploitants agricoles des comtés touchés du Vermont peuvent bénéficier de prêts d'urgence de l'Agence des services agricoles (Farm Service Agency - FAS) dans le cadre de la Déclaration de catastrophe de l'USDA (USDA Disaster Declaration). Consultez le site www.farmers.gov/recover pour plus d'informations.
- Pour plus d'informations sur les ressources locales et de l'État, rendez-vous sur le site de [Gestion des urgences du Vermont](#)



FEMA

Attention à la fraude

Le personnel de la FEMA travaillant dans les zones touchées par les tempêtes du 29 au 31 juillet dispose d'une pièce d'identité officielle avec photo. Les représentants de la FEMA ne demandent jamais de paiement aux demandeurs d'aide en cas catastrophe, pour les inspections ou pour aider à remplir les demandes. Leurs services sont gratuits. Ne vous fiez pas à ceux qui vous promettent une subvention en échange d'un paiement. Ne donnez pas vos informations bancaires à une personne prétendant être un inspecteur de logements de la FEMA. Les [inspecteurs de la FEMA](#) ne sont pas autorisés à collecter vos informations financières personnelles. Si vous pensez être victime d'une escroquerie, signalez-la immédiatement à la police locale ou au bureau du shérif.

